

# Institut Saint-André

rue du Parc 6  
6000 CHARLEROI



# Projet d'établissement



# Projet éducatif et pédagogique



## IDENTITÉ

Notre Pouvoir Organisateur est fondé par la Congrégation des Dames de Saint-André. Il assume la tradition spirituelle et pédagogique de ses fondateurs et l'actualise dans le temps présent.

Nous organisons deux écoles catholiques : l'enseignement maternel, primaire (l'école fondamentale) et l'enseignement secondaire ordinaire (humanités générales, des humanités professionnelles et techniques) qui prépare aux études supérieures et/ou à la vie professionnelle.

Ces écoles sont les suivantes :

- Institut Saint-André - Enseignement fondamental, rue de l'Athénée, 26 - 6000 Charleroi
- Institut Saint-André - Enseignement secondaire, rue du Parc, 6 - 6000 Charleroi.



## LA TÂCHE D'ÉDUCATION

Les principes éducatifs suivants trouvent leur source dans le document du Conseil Général de l'Enseignement Catholique " Mission de l'école chrétienne "

L'école chrétienne, que nous organisons, se reconnaît une double mission éducative:

- celle d'éduquer en enseignant;
- celle de faire œuvre d'évangile en éduquant.

Ses objectifs éducatifs peuvent s'exprimer de la manière suivante:

- l'école doit promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves, dans toutes ses dimensions;
- elle doit donner à tous des chances égales d'émancipation sociale et d'insertion dans la vie économique, sociale et culturelle, par l'acquisition de savoirs et de compétences;
- elle doit assurer l'apprentissage d'une citoyenneté responsable.

Elle poursuit ces objectifs à la lumière de l'Évangile et des valeurs humaines et spirituelles qu'il inspire, en faisant mémoire de la personne de Jésus-Christ. Cette mémoire enrichit sa vision humaniste.

Dans le respect de la liberté de conscience, elle ouvre l'intelligence, le cœur et l'esprit des élèves au monde, aux autres et à Dieu, que Jésus nous a fait connaître.

Ces objectifs se traduisent plus concrètement comme suit :

- éveiller la personnalité de chacun aux dimensions de l'humanité (corporelles, intellectuelles, affectives, sociales et spirituelles);
- mettre chacun en rapport avec les œuvres de la culture (artistiques, littéraires, scientifiques et techniques);
- accueillir l'enfant dans sa singularité;
- accorder un soutien privilégié à ceux qui en ont le plus besoin;
- aider les jeunes à accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté;
- les aider à devenir des acteurs responsables, efficaces et créatifs.

Ils se poursuivront

- dans l'activité même d'enseigner;
- dans la façon de vivre les relations entre personnes;
- dans les lieux et les moments de ressourcement, de prière, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage;
- en accueillant tous ceux qui se présentent à l'école;
- en développant au sein de l'école des pratiques démocratiques;
- en offrant à chacun la liberté de construire sa propre identité.



### LA TÂCHE DE FORMATION

Le projet pédagogique de l'école chrétienne constitue un ensemble de convictions pédagogiques et de moyens généraux qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Les convictions vont dans le sens d'une pédagogie qui veut accueillir tous les enfants, aider chacun d'eux à développer une personnalité autonome, ouverte aux autres et à se construire un patrimoine de savoirs et de compétences. L'école est un milieu de vie à part entière, où le droit à l'erreur est reconnu, où la qualité du respect et de l'écoute de l'autre doit être privilégiée.

Une telle pédagogie est :

↳ construite sur le sens, c'est-à-dire...

- centrée sur l'apprentissage : l'élève ne reçoit pas un enseignement, il prend une place centrale et active dans son propre apprentissage. L'école et les enseignants doivent être attentifs à favoriser l'autonomie de l'élève. Celui-ci se met en recherche, prend des initiatives et des responsabilités, s'appuie sur ce qu'il sait déjà, se confronte avec les autres, s'auto-évalue;
- enrichie par le développement de l'esprit critique et du jugement;
- axée sur l'apprentissage de savoirs et de compétences qui trouvent leur sens dans les réalités d'aujourd'hui, économiques, sociales et technologiques;

- orientée sur la construction progressive du projet d'insertion du jeune dans la vie sociale et professionnelle;
- ancrée, pour la réussite de chacun, dans la volonté de conduire les élèves à un niveau optimal de compétences;

➡ centrée sur la coopération et le partage, c'est-à-dire...

- fondée sur des comportements de travail collectif et individuel, qui favorisent la solidarité, la prise de responsabilités, la communication et l'autonomie;
- appuyée par des pratiques démocratiques réelles, dans le respect de règles de vie claires, le plus souvent conçues ensemble, cohérentes, connues de tous et partagées;
- soucieuse d'ouvrir les jeunes à une dimension européenne et mondiale;

➡ respectueuse des différences, c'est-à-dire qu'elle

- reconnaît l'hétérogénéité des groupes et la singularité de chacun en lui permettant de se réaliser dans le développement des compétences qui sont les siennes;
- assure aux élèves en difficulté comme aux plus performants des occasions d'épanouissement;
- varie les situations d'apprentissage (collectives, individualisées et interactives);
- accepte des rythmes différents dans l'évolution de chacun;
- permet à chaque élève de trouver un équilibre dans le développement harmonieux de toutes ses dimensions : motrices, sportives, sociales, affectives, esthétiques, intellectuelles, spirituelles et religieuses;
- respecte, dans une volonté d'ouverture, les différences culturelles et philosophiques;
- offre à chacun la liberté de se situer dans la relation avec le Dieu de Jésus, celle de le rejoindre à l'endroit du chemin où il se trouve.

Les moyens de cette pédagogie sont ceux que met en place une équipe éducative consciente de sa propre hétérogénéité, soucieuse d'utiliser les qualités de chacun de ses membres et prête à rompre la rigidité de la classe, de l'emploi du temps et de l'espace, et des programmes.

- Les enseignants, les directions et le personnel d'éducation sont des personnes-ressources qui suscitent des projets, créent un environnement défiant, organisent les situations d'apprentissage et favorisent la structuration des savoirs;
- ils oeuvrent ensemble à la maîtrise par les élèves de la langue française, orale et écrite;
- ils sont les acteurs d'une éducation aux technologies nouvelles de communication;
- ils favorisent la créativité;
- ils reconnaissent dans le rapport du jeune au savoir la place de l'affectivité, du désir et des émotions;
- ils construisent leur cohésion en menant un travail d'équipe;

- ils transforment la gestion du temps et de l'espace;
- ils décroissent les matières, notamment par une approche interdisciplinaire;
- ils pratiquent l'évaluation formative pour réguler les apprentissages;
- ils pratiquent l'évaluation sommative pour garantir la qualité des résultats de l'enseignement en fin de cursus;
- ils associent à leurs projets tous les partenaires de l'école;
- ils renforcent leur professionnalisme, notamment par des projets de formation continue;
- ils reconnaissent en leur sein une équipe d'animation pastorale, qui soutient le principe d'une éducation chrétienne en lui réservant des lieux et des temps appropriés;
- ils soutiennent cette action éducative telle qu'elle se construit au cours de religion.

Les moyens cités ci-dessus ne sont pas exhaustifs; ils constituent un cadre de réflexion sur des préoccupations dont les enseignants conserveront le souci.



**« Nous ne ferons de découvertes passionnantes que si nous osons explorer de nouvelles idées »**

# Projet d'établissement

Le Pouvoir organisateur des deux établissements maternel, primaire et secondaire est l'ASBL Institut Saint-André dont le siège social est sis rue du Parc 6 à 6000 Charleroi.  
Tél. : 071/20 72 20 - Fax : 071/20 72 30. Courriel : info@saint-andre-charleroi.be

Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement confessionnel et plus précisément à l'enseignement catholique et est représenté auprès du Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SeGEC) par l'entremise du CODIEC (Comité diocésain de l'enseignement catholique).

Il s'est en effet engagé à l'égard des parents à enseigner et à éduquer les élèves en faisant référence à Jésus-Christ et aux valeurs de l'Évangile.

Le projet éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur dit comment celui-ci entend soutenir et mettre en œuvre le projet global de l'Enseignement Catholique.

Son organisation est régie par les textes légaux suivants : Loi du 19 juillet 1971- A.R. du 29 juin 1984 - A.G.C.F. du 2 avril 1998.

## INTRODUCTION

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de concrétiser le projet éducatif et pédagogique de notre Pouvoir Organisateur en réalisant pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret " Missions " du 24 juillet 1997 et en cohérence avec l'inspiration du projet éducatif du réseau, " Mission de l'école chrétienne ", ainsi que des projets pédagogiques de la FédEFoC (Fédération de l'enseignement fondamental catholique) et de la FeSeC (Fédération de l'enseignement secondaire catholique).

**La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires: élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs et partenaires externes comme le centre PMS, l'équipe régionale de Pastorale, la Commission européenne.**

Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétales : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce " capital de départ " dans le texte ci-dessous.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement

# Ecole fondamentale

L'enseignement fondamental, comme l'enseignement secondaire, traduit ces préoccupations dans le quotidien par la concrétisation de projets émanant des membres de la communauté éducative (enseignants, parents, élèves et directions) qui les rendent susceptibles de modifications et d'adaptation.

Le souci de progression s'appuie sur les valeurs humaines et spirituelles inspirées de l'Évangile. Il nous appartient de rencontrer les objectifs généraux précisés par le décret missions à savoir :



## DÉVELOPPEMENT DE LA CONFIANCE EN SOI, DE LA PERSONNALITÉ

L'enfant doit au fil de sa scolarité développer, dans ses comportements, l'ensemble de l'inné et des acquis afin de se créer un référentiel personnel, une personnalité propre, une personnalité à connaître et à faire reconnaître par les autres.

Pour l'y aider, nous envisageons :

- des classes de dépaysement (mer, montagne, forêt, neige ...) qui le conduiront à davantage d'autonomie;
- des activités sportives régulières en collaboration avec l'ADEPS ou d'autres mouvements sportifs afin de le développer harmonieusement et physiquement;
- des activités artistiques et culturelles afin de l'enrichir intellectuellement :
  - ⇒ visites de musées;
  - ⇒ conférences *intra muros*;
  - ⇒ excursions à thème;
- de créer et d'encourager les espaces de présentations et/ou d'exposition de productions personnelles ou groupées (spectacles de la fancy-fair, ...).
- de promouvoir la participation de chacun à des initiatives (projets externes, concours, journées à thème, journées nationales, ...) permettant de mettre en œuvre ses compétences.



## APPRENTISSAGES - SOCLES DE COMPÉTENCES - ÉVALUATION

La volonté des enseignants de s'engager dans les formations continuées afin de suivre les évolutions rapides de la pédagogie actuelle, les conduit à pratiquer et à promouvoir auprès des enfants :

- des activités en cycle où seront établis des groupes homogènes ou hétérogènes;
- une facilitation dans les liaisons entre cycles (maternel - primaire; cycle moyen - cycle supérieur; cycle supérieur et 1<sup>er</sup> degré secondaire);
- la construction de séquences d'apprentissage;
- l'utilisation des technologies nouvelles (ordinateurs – Internet);



- la concertation horizontale et verticale;
- le partenariat entre classes ou avec d'autres écoles;
- l'évaluation formative;
- une pédagogie ouverte où le jeu peut prendre une place importante.



## OUVERTURE D'ESPRIT - OUVERTURE AU MONDE

L'école est un microcosme : l'enfant doit apprendre à y vivre en harmonie avec les autres, avec des adultes, dans un environnement précis qui préfigure ce qu'il devra vivre à l'âge adulte.

A travers diverses activités, nous prônerons, avec l'aide et la participation effective de tous les intervenants (enfants, parents, équipe éducative au sens large), des comportements affinés :

- être capable d'une prise de décision après information lors des conseils de classe, du conseil d'élèves;
- savoir respecter et obéir non seulement au règlement mais aussi dans ses relations avec l'adulte;
- savoir assumer ses responsabilités dans la classe, vis-à-vis de soi-même;
- être participant à la découverte des nouvelles technologies;
- savoir analyser, comparer, critiquer les informations recueillies dans diverses sources;
- être avide de découvertes... dans le quartier, sa région, son pays, dans le monde;
- savoir regarder l'autre... en tant qu'être humain en acceptant toutes ses différences et en découvrant ses richesses;
- savoir respecter les limites fixées afin de vivre en harmonie (et dans le respect) avec les autres;
- accepter et respecter les étapes du bulletin de comportement.



## ASSURER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Principe de base : l'école doit pouvoir assurer auprès des enfants la formation d'une morale toute personnelle rendant chaque individu autonome, et social. L'enseignement de la Religion (quelle qu'elle soit) est le fondement même du développement harmonieux de la personnalité et de la socialisation...

L'imprégnation de la religion catholique peut se réaliser concrètement à travers l'esprit d'**accueil** et de **tolérance** qui doit exister dans toutes les relations et lors d'activités ou de manifestations ponctuelles comme :

- célébrations en classe, à l'église;
- accueil de chacun ;
- lecture et écoute de la Bible et du message évangélique;
- éducation à la prière et préparation aux sacrements;

- écoute et vision des modes de vie dans différents pays;
- veillée de Noël;
- applications du principe « aimez-vous les uns les autres »



## **PARTICIPATION DES PARENTS**

Soucieuse d'un triangle constructif, participatif et éducatif : parents – enfants – école, notre établissement met en place des structures participatives qui visent à impliquer chaque intervenant. Cela peut s'exercer notamment par :

- Organisation de réunions de rentrée par degré d'études;
- Organisation de réunions individuelles lors de la remise de chaque bulletin;
- L'opportunité permanente de solliciter un rendez-vous auprès du titulaire de classe ou de la direction;
- Organisation de réunions de parents (type assemblée informative ciblée) en réponse au nécessaire d'une éventuelle actualité;
- Mise en place (au moins 2 fois sur l'année scolaire) de conseil de classes à regards multidisciplinaires;
- Mise en place d'un conseil d'école sur base de l'élection de délégués issus des conseils au sein des classes.

Cette stratégie d'encadrement du « grandir » des enfants impose une implication (et donc une participation) réelle de chacun : suivi des enfants pour les devoirs et les leçons, suivi du journal de classe, suivi du bulletin de comportement; présence aux réunions de parents, ...



## **PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS**

Les activités proposées – excursions, visites diverses, natation, déplacements, classes de dépaysement – engendrent des frais qui sont imputables aux parents. L'école veille toujours à rechercher le meilleur prix pour le meilleur service.

Suite au décret “ Missions ” de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autres frais peuvent être considérés :

- les garderies hors temps scolaire, soit celle du matin, de midi et celle du soir;
- les études.

L'école proposera aux parents qui en font la demande des arrangements particuliers dans le cas où des sommes importantes ne peuvent être réglées en une seule fois. Eventuellement, après enquête, elle pourra intervenir partiellement dans le règlement du montant dû. Mais l'école compte avant tout sur le respect des obligations financières et l'esprit de solidarité de chaque famille afin de maintenir des charges à un niveau raisonnable pour chacun.



# Enseignement secondaire



## OBJECTIFS ÉDUCATIFS GÉNÉRAUX





La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration des différents partenaires: élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs et partenaires externes comme le centre PMS, l'équipe régionale de Pastorale, la ville de Charleroi, la région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Commission européenne.

Diverses activités ont pour objectifs de développer des attitudes et des compétences visant les 4 points suivants du décret mission :

- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures
- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, réaliser la double mission de l'école chrétienne : éduquer en enseignant et faire œuvre d'évangile en éduquant

Conformément au projet chrétien qui nous inspire, nous attachons une attention particulière à soutenir les plus démunis et les plus faibles. Cette démarche n'empêche en rien la valorisation de l'excellence de l'esprit.

Nous avons repris ci-dessous un certain nombre d'activités qui, lorsqu'elles sont organisées par l'école, seront obligatoires car elles répondent bien aux critères du décret (repris en deuxième colonne).

Activités	Points du décret concernés
<ul style="list-style-type: none"> <li>• participer à des échanges d'élèves                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- entre écoles belges ou européennes (projet Comenius, pays anglophones à partir de la quatrième)</li> </ul> </li> </ul>	 <b>1-2-3</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ouvrir l'élève sur l'actualité                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- En formant les élèves à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information;</li> <li>- En organisant                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- des visites d'expositions artistiques;</li> <li>- des débats sur des films vus ensemble (pendant ou hors des cours);</li> <li>- des débats avec des hommes et des femmes engagés en politique;</li> <li>- des soirées théâtre;</li> <li>- des rencontres avec des écrivains, des journalistes de la presse écrite ou radio-télévisée;</li> <li>- des journées de visite dans des lieux de mémoire ;</li> </ul> </li> <li>- En participant aux opérations                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- «Avocat dans l'école»;</li> <li>- «J'ouvre mon quotidien».</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	 <b>1-2-3-4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ouvrir l'élève sur le monde de l'entreprise en général grâce aux                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- stages de travail                                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- en entreprise (6TQ, 6 et 7P);</li> <li>- en magasin (5P);</li> </ul> </li> <li>- visites d'entreprises ou d'usines (toutes classes) et particulièrement celles de la région;</li> <li>- centres de compétences (CDC) et centres de technologies avancées (C.T.A.);</li> <li>- entreprises d'entraînement pédagogique (EEP).</li> </ul> </li> </ul>	 <b>1-3-4</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ouvrir l'élève sur la culture, sur les autres, par                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- des excursions culturelles d'un ou deux jours;</li> <li>- des visites de villes belges ou étrangères (Amsterdam, Canterbury, Londres, ...);</li> <li>- la mise sur pied et l'organisation d'un voyage des rhétos à vocation sociale et culturelle;</li> </ul> </li> </ul>	 <b>1-2-3</b>

- des classes de dépaysement (voyage de fin de 1er degré);
  - l'ouverture à la différence (rencontre avec des représentants d'ONG, par exemple Oxfam);
  - l'intégration des nouveaux élèves entre autre par l'explication de notre culture d'école.
- 1-3**
- étendre les notions vues au cours, suite logique d'une réflexion, d'une préparation avec les élèves si possible de manière transversale par
    - des classes vertes pour les élèves de 1<sup>re</sup> D et/ou 1<sup>re</sup> C;
    - Visite de musées (des sciences de Paris, Parentville, Breendonck,...);
    - du théâtre.
- 2-3**
- apprendre la démocratie par
    - l'organisation et le vécu du conseil de délégués d'élèves (ou conseil de projets) (en partenariat avec le PMS);
    - la participation à la prise de conscience
    - de l'identité nationale (Fondation Roi-Baudouin, ..);
    - de l'identité européenne
    - les rencontres des parlementaires ou hommes politiques;
    - les actions dans le cadre d'un projet citoyen de développement durable (voir point 3.17)
    - vivre ensemble, faim-froid, le Gerموir, ...
- 1-2-3**
- avoir pour souci l'orientation du jeune : projets d'orientation scolaire et professionnelle en collaboration avec le centre PMS;
    - lors des journées d'accueil;
    - lors des rencontres avec les enseignants;
    - par le parrainage d'élèves du 3<sup>e</sup> degré ;
    - lors de rencontres avec les anciens élèves – témoignages ;
    - l'exercice des élèves au choix responsable : ex. : activités complémentaires en 2 C, options, en collaboration avec le centre PMS;
    - lors des informations spécifiques pour les élèves de fin de cycle, y compris les élèves de fin de 6<sup>e</sup> primaire.
- 1-3**
- stimuler la créativité artistique, littéraire, ... (ex. : lors d'événements scolaires, décoration et spectacle, concours interscolaires, revue, ...);
  - participer à des rencontres sportives (matches interscolaires, rhétro trophy par ex.) ou intellectuelles (concours dissertation, orthographe, sciences, olympiades de math, latin, économie, histoire, ...) en se mesurant à des élèves d'autres écoles;
  - développer un partenariat avec le Conservatoire de Charleroi ou les académies;

- préconiser des journées de réflexion basées sur la découverte de soi (en collaboration avec le centre PMS);
- organiser des lieux et des moments d'information et de réflexion sur l'éducation affective et sexuelle (3<sup>e</sup>), sur la santé, sur la drogue, sur la sécurité routière (en collaboration avec l'Association de parents, la police fédérale et des associations de prévention);
- organiser des activités pour les élèves en difficulté
  - scolaire (voir point 5.1);
  - morale, sociale ou affective : offrir des lieux d'écoute et de résolution de problèmes (enseignants, éducatrices, assistantes sociales et psychologues du centre PMS);
- utiliser la pédagogie différenciée dans des situations circonstanciées, notamment en 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> complémentaire (1S ou 2S) du 1<sup>er</sup> degré commun et différencié;
- faire découvrir différents métiers manuels ou technologiques (présentation et essai d'autres options dans d'autres écoles);
- faire (re)connaître les activités ou projets réalisés par les autres membres de la communauté scolaire (voir point 2.1. ci-dessous);
- promouvoir les valeurs évangéliques qui sont aussi le bien commun de l'humanité : le respect de l'autre, la confiance dans les possibilités de chacun, le sens du pardon, la solidarité responsable, la créativité, l'intériorité, entre autres;
- offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec le Dieu de Jésus par le biais d'activités telles que :
  - préparation des fêtes liturgiques (Noël, Pâques, ...), y compris œcuméniques;
  - visite de lieux de culte;
  - activités organisées par l'équipe locale ou régionale de pastorale (ex. Faim et Froid);
  - journées sociales (en collaboration avec les associations régionales);
  - possibilité d'organiser à la demande des messes, des recollections et des retraites.

1-3

2-3

1-3

4



## ÉLÉMENTS CLEFS DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT :

LE RESPECT - L'ACCUEIL - L'ÉCOUTE -

LA CONVIVIALITÉ - LA NON VIOLENCE

Nous avons décidé d'accorder à nouveau une priorité au climat relationnel dans l'école, pour faire suite à l'enquête initiale de 1997.

Nous avons estimé que ce climat positif devait être basé sur le respect des autres, en développant notamment l'accueil, l'intégration, l'écoute, la non violence et la convivialité.

***La non-violence sous sa forme active consiste en une bienveillance envers tout ce qui existe. C'est l'Amour pur.***

***Gandhi***

On peut distinguer la violence des situations et les réactions violentes qu'elles engendrent. Les moyens utilisés pour dénoncer ces situations de violences sont qualifiés de méthode « non-violente » par opposition aux méthodes les plus courantes comme la répression, policière et/ou militaire, des réactions violentes aux situations de violences.

L'attitude non-violente part donc du postulat que les situations de violence précèdent les expressions violentes et que l'injustice, et le refus de respecter son adversaire, sont les véritables sources de la violence. (inspiré de Wikipedia).

Ces activités ont aussi pour objectif de créer un sentiment d'appartenance à l'école.

L'Institut a pour volonté de

- favoriser la socialisation et les échanges,
- respecter les différences.

### **2.1. Activités**

- favoriser et développer la communication orale et écrite entre les membres de la communauté éducative :
  - revue trimestrielle d'école « Reg@rds 21 »;
  - revue digitale sur le Web - <http://revue.saint-andre-charleroi.be>;
  - valves électroniques pour les parents (avis - circulaires);
  - conseil d'élèves ;
- promouvoir la participation en interne
  - aux journées de réflexion;            } en collaboration notamment
  - aux journées Santé;                    } avec le centre PMS
  - aux journées sportives;
  - aux actions sociales (en collaboration avec des associations régionales);

- organiser des rencontres permettant de reconnaître l'autre dans sa différence (ex. : échange avec l'enseignement spécialisé, discussion sur le respect de la différence, accueil d'étudiants étrangers);
- susciter un climat positif par le biais de semaines thématiques (propreté, récolte sélective des déchets, convivialité, sécurité,...);
- promouvoir la participation des élèves à la propreté de leurs locaux (classes, couloirs) par une prise en charge collective (charges);
- organiser des activités communes avec d'autres écoles ;
- travailler avec le primaire et le maternel;
- faire collaborer des classes de différents niveaux (arts dramatiques, par ex.);
- organiser ensemble une journée sportive et la fête annuelle (fancy-fair).

Ce sont aussi des moments forts dans l'établissement, ludiques mais très enrichissants pour apprendre à "vivre ensemble".

## **2.2. Accueil**

- A l'entrée de l'école (porterie), une permanence est organisée. C'est un lieu central d'échanges d'informations. C'est un endroit stratégique dans la participation à la vie de l'école. Il est commun pour les deux établissements et favorise le tissage.
- Organiser pour les nouveaux élèves des matinées d'accueil.
- Continuer à organiser une journée "rencontre " en dehors de l'école, en début septembre pour tous les élèves de 1<sup>re</sup>.

## **2.3. Rencontres direction - élèves - parents - professeurs**

- Réunions de contacts avec les parents
  - Contacts individuels professeurs – parents portant sur les résultats scolaires : elles sont organisées trois fois par an.
  - Accueil des parents de 1<sup>re</sup> le premier jour de l'année.
  - Rencontre avec l'Association de parents.
- Rencontres direction – enseignants (hors conseils de classe) : comité de pilotage pédagogique où les enseignants et éducateurs sont représentés et sont des relais auprès de leurs pairs.
- Rencontres conviviales, tels que dîners ou soupers de classe, souper du 1er degré (avec les parents et élèves), excursions de fin d'année, marche parrainée. Ces moments contribuent à une meilleure connaissance mutuelle et par là à un respect des personnes au-delà de leurs fonctions (parentale ou institutionnelle).
- Conseil de délégués : des périodes de concertation seront mises en place et supposent un apprentissage progressif de la participation (élection de délégués de classe, réunion par niveau ou degré).



## **2.4. Médiations interne et externe**

Afin de prévenir les conflits entre les élèves et les enseignants ou entre les élèves eux-mêmes, l'Institut veillera à promouvoir la médiation interne, par des entretiens personnalisés, des animations en classe, dans un esprit constructif. Si le conflit est trop important, il fera appel à la médiation externe (équipe mobile de la FWB, médiation scolaire, ...).

## **2.5. Intégration d'élèves issus de l'enseignement spécialisé**

Notre expérience est mince ; quant à l'infrastructure et nos compétences, elles sont aussi limitées en la matière et donc elles ne permettent pas d'accueillir n'importe quel élève de l'enseignement spécialisé. C'est un défi que nous pourrions relever au cas par cas. A cette fin, nous veillerons à rechercher des partenariats avec les organismes spécialisés.



### **ORIENTATION PÉDAGOGIQUE ET CHOIX MÉTHODOLOGIQUES**

#### **3.1 Remédiation – soutien à l'apprentissage**

Le soutien à l'apprentissage prend de multiples formes : dispositif d'accrochage scolaire, cours de méthode de travail, remédiation, rattrapages, parrainage, activités de soutien sans oublier le dialogue pédagogique individuel ou collectif, les moments de révision, notamment avant les sessions d'examens, la collaboration avec le centre PMS, entre autres.

- ☛ Dans le cadre du PGAED (Projet général d'aide à l'encadrement différencié), l'établissement dégage des ressources humaines pour mettre en place un dispositif d'accrochage scolaire visant à aider les élèves en difficultés scolaires. Ce travail est accompli par des enseignants formés aux techniques de motivation et de remédiation, en collaboration avec le personnel auxiliaire d'éducation, un agent PMS et le responsable du degré. Les séances se déroulent sous la forme d'entretiens individuels ou semi-collectifs (4 à 5 élèves maximum).
- ☛ L'établissement, au cas par cas, en fonction des ressources disponibles, favorisera structurellement des conditions de travail pour qu'une pédagogie individuelle et différenciée se mette en place.

- ☛ Des initiatives de remédiation seront prévues aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres pour remettre sur le chemin les élèves en difficulté.
- ☛ Un système de parrainage par les condisciples de la même classe ou les aînés sera progressivement mis en place pour aider les plus faibles au niveau des matières scolaires.
- ☛ Un système de tutorat par des étudiants de l'école normale à l'intérieur des programmes ou en dehors pourra être mis en place.
- ☛ Des activités de soutien seront organisées pendant les vacances d'été pour encadrer les travaux de vacances et préparer les examens de 2<sup>e</sup> session.
- ☛ Une collaboration active continuera à être mise en place avec le centre PMS concernant la méthode de travail, la place de l'élève dans l'école, les problèmes familiaux. Cela se fera de manière volontaire, sur rendez-vous.
- ☛ Une étude dirigée est organisée à partir de janvier, pour les élèves en difficulté. Les élèves y ont envoyés sur décision du conseil de guidance.
- ☛ Des moments seront réservés à des révisions ou à des exercices de renforcement, avant les sessions d'examens (décembre et juin)
- ☛ Nous organisons au 1<sup>er</sup> degré
  - ▮ 1<sup>re</sup> complémentaire (1S)
    - grille-horaire spécifique : renforcement français, math, langues modernes, projet, méthode de travail.
    - Pédagogie adaptée (objectif : réussite du 1<sup>er</sup> degré) : approche différente pour permettre à l'élève de construire son savoir sur ses points positifs.
  - ▮ 2<sup>e</sup> complémentaire au 1<sup>er</sup> degré (2S) :
    - grille-horaire spécifique : renforcement français, math, langues modernes, projet, méthode de travail.
    - Pédagogie adaptée (objectif : réussite du 1<sup>er</sup> degré) : approche différente pour permettre à l'élève de construire son savoir sur ses points positifs.
  - ▮ 1<sup>er</sup> degré différencié.
- ☛ Nous continuerons à accueillir des élèves de 3S-DO dans nos classes de 3<sup>e</sup> P et TQ, dans le cadre de courts stages de réorientation des élèves d'autres écoles.
- ☛ Nous continuerons à collaborer avec l'ASBL Rond-Point pour trouver des solutions d'orientation et de remotivation pour nos élèves en grande difficulté.

Chacun veillera à lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

- en favorisant le développement de compétences tant cognitives qu'affectives et sociales via des situations d'apprentissage
  - qui prennent sens dans la vie quotidienne des jeunes (vie scolaire, sociale, affective, professionnelle, ...);
  - qui donnent plaisir et envie d'apprendre;
- en prenant contact systématiquement avec les élèves et leurs parents lors des absences répétées et non justifiées ou justifiées abusivement.

### **3.2. Intégration des nouvelles technologies de l'information dans le processus d'apprentissage**

L'Institut s'engage à promouvoir l'intégration des nouvelles technologies de l'information dans l'apprentissage des compétences à travers les différents cours. Ces technologies modifient profondément la relation à l'apprentissage, en particulier la gestion de la connaissance à laquelle tout le monde peut maintenant accéder de manière immédiate.

Afin que cette connaissance matérialisée par des ressources multimedia disponibles en ligne soit accessible en classe pendant les cours, l'Institut continuera à investir dans des Tableaux Blancs numériques Interactifs (TBI).

Si les nouvelles technologies de l'information entrent en classe grâce aux Tableaux Blancs Interactifs, leur utilisation doit continuer à être développée par des aller-retour entre la classe traditionnelle et la salle informatique, en attendant l'arrivée prévisible d'ordinateurs ou de tablettes dans les classes.

#### **Compétences à développer :**

- l'utilisation raisonnée et citoyenne des réseaux sociaux de manière à protéger les réputations en ligne, la sienne et celle d'autrui, dans le respect de la législation (vie privée, droits d'auteur, protection des mineurs,...) ;
- la recherche, la critique et l'exploitation des sources d'informations numériques, sans oublier les autres sources ;
- sur la base de toutes les sources, la production de documents de synthèse de plusieurs pages en traitement de texte, de présentations assistées par ordinateur, et de sites internet au moyen de logiciels de gestion de contenu ;
- pour ces productions, l'utilisation d'outils de travail collaboratifs en groupes définis: courrier électronique, agenda et planning, stockage externe en ligne accessible aux membres du groupe, espaces de travail numériques, ...;
- l'utilisation de plateformes d'apprentissage en ligne, à l'école comme complément à la classe traditionnelle et comme outil de remédiation, ou en vue d'apprendre à pouvoir apprendre chez soi, aujourd'hui, mais surtout dans un futur où la formation continuée est indispensable à la réussite professionnelle.

L'Institut continuera à former les enseignants à utiliser ces technologies en classe et dans les salles informatiques, dans le cadre de formations externes et internes, et par un soutien technico-pédagogique réalisé par des collègues détachés si nécessaire de leurs heures de cours, ou par une personne-ressource.

Une analyse de l'impact pédagogique sera réalisée, qui mettra en évidence les compétences que ces pratiques développent et qui permettra de partager les moyens pédagogiques mis en œuvre.

Des **modules de formation aux outils de bureautique** de base pourront être organisés à destination des élèves du 3<sup>e</sup> degré de transition n'ayant pas suivi dans leur curriculum de tels cours, en vue de pouvoir présenter des travaux de synthèse.

### **3.3 Comment faciliter le passage de 6<sup>e</sup> primaire en 1<sup>re</sup> secondaire ?**

- Une à deux journées d'accueil seront organisées, sous différentes formes :
  - visite des classes ;
  - cours organisés en commun ;
  - activités éducatives communes (sport, culture, ...) ;
  - information de la direction aux élèves de 6<sup>e</sup> primaire (2<sup>e</sup> trimestre) ;
  - soirée/journée portes ouvertes ;
  - prise de contact avec d'autres écoles primaires de la zone.
- Pour les élèves de 1<sup>re</sup> : accueil personnalisé des parents et des élèves le 1<sup>er</sup> jour de septembre.
- Concertation ou travail en équipe, entre les instituteurs de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires et les professeurs du 1<sup>er</sup> degré.
- Poursuite du travail de Synergie "Fondamental – secondaire" sur l'entité.

### **3.4 Comment faciliter l'orientation positive, au 1<sup>er</sup> degré, en vue du 2<sup>e</sup> degré**

L'Institut s'engage à favoriser l'orientation positive du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> degré :

- participation au projet "Ecoles accueillantes – écoles circulantes", mis en place par l'instance de pilotage de l'enseignement qualifiant de la zone (dans le cadre du cours d'Education par la technologie);
- Journées d'observation des métiers organisées en partenariat avec des opérateurs publics ou privés, spécialisés dans la promotion des métiers manuels et techniques (SkillsBelgium);

### **3.5 Les stages d'orientation professionnelle des élèves du 2<sup>e</sup> degré qualifiant**

Une ou deux journées seront organisées à cet effet

- Visite de magasins;
- Journées d'observation des métiers organisées en partenariat avec des opérateurs publics ou privés, spécialisés dans la promotion des métiers manuels et techniques (SkillsBelgium);
- participation à des concours "métiers";
- participation aux Villages métiers organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### **3.6. Entreprise d'Entraînement Pédagogique**

L'établissement met en place au 3<sup>e</sup> degré de qualification une entreprise d'entraînement pédagogique (EEP). Le concept d'EEP est offert en Belgique par la COFEP, la centrale belge créée en 1995. Les EEP sont utilisées à des fins de formation, d'entraînement, d'*assessment* mais aussi comme 'laboratoires' d'entreprise. La qualité du concept est reconnue dans le monde entier. Des sociétés telles Siemens, Bayer, Avis, Bloomberg, et Bank of America apportent leur support au concept ou l'utilisent même pour former et entraîner leur personnel. » Sa démarche est soutenue par le Cabinet du Ministre de l'Enseignement obligatoire.

*(Extrait repris du site « <http://www.cofep.be> »)*

### **3.7. Les stages d'orientation professionnelle des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> transition**

Des journées d'observation des métiers pourront être organisées en partenariat avec

- le PMS ;
- les ancien(ne)s de l'Institut, via les " Amis de Saint-André " ;
- les entreprises de la région,...

Elles pourront prendre différentes formes et le jeune sera impliqué dans la recherche d'un lieu de stage. Un rapport écrit sera rédigé par l'élève de 6<sup>e</sup> à l'issue de ces journées. Ce stage sera parrainé par deux professeurs de 6<sup>e</sup> qui évalueront aussi le travail écrit.

### **3.8 Comment préparer à l'enseignement supérieur (propédeutique) ?**

- Entretiens d'orientation (centre PMS) ;
- Journée d'information (animations en interne et à l'extérieur);
- Développement du Centre de documentation (Etudes/Professions) ;
- Contact profs/directions/PMS avec les écoles supérieures, les universités (UCL, UNamur, ...) ;
- Participation aux salons régionaux d'information Etudes/Professions ;
- Stages d'insertion professionnelle ;
- Invitation d'experts universitaires pour certains cours (ex. : chimie) ;
- Visite d'unités de recherches universitaires.

Les progrès seront mesurables selon le taux de réussite dans l'enseignement supérieur, dans l'insertion des jeunes dans la vie active.

### **3.9 Evaluation - bulletins**

L'Institut a pour volonté d'évaluer les processus d'apprentissage des compétences de socle et terminales, de manière régulière et individuelle par les conseils de classe et de guidance regroupant l'ensemble des professeurs et éducateurs d'une classe avec pour mission de conseil et de certification.

Les supports d'évaluation, les moments d'évaluation certificative, le système de notation appliqué, ainsi que les attitudes et comportements attendus de l'élève pour un travail de qualité seront fixés et adaptés annuellement. Ils forment le règlement des études de l'Institut. Ils permettront d'évaluer chaque élève mais aussi de mesurer l'impact des moyens pédagogiques décrits ci-dessus.

### **3.10 Cours de sciences au 3<sup>e</sup> degré général de transition**

L'Institut a pour volonté d'organiser des cours de sciences générales (3 h./sem.) et de proposer le cours Sciences 6 h automatiquement accompagné de l'Activité complémentaire : Physique 1 h.

### **3.11 Stages d'insertion professionnelle pour les élèves de qualification (3<sup>e</sup> degré)**

L'Institut a pour volonté d'organiser des stages d'insertion professionnelle dans les sections de l'enseignement technique et professionnel de qualification au 3<sup>e</sup> degré. Ces stages pourront être organisés en Belgique ou dans tout pays de la communauté européenne, en vue de favoriser la mobilité (via les projets Leonardo, par exemple).

### **3.12 Stages d'orientation professionnelle pour les élèves des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés qualifiant**

L'Institut a pour volonté d'organiser et de favoriser les stages d'orientation professionnelle pour les élèves en difficulté par rapport au choix d'options (groupées), dans des entreprises ou d'autres établissements scolaires.

### **3.13 Stages d'insertion professionnelle pour les élèves de 4<sup>e</sup> P Vente**

L'Institut a pour volonté d'organiser des stages d'insertion professionnelle en 4<sup>e</sup> P Vente dans le cadre d'un cours d'activité et d'insertion professionnelle.

### **3.14. Formation du personnel enseignant et auxiliaire d'éducation**

L'institut a la volonté de :

- Evoluer et s'adapter aux jeunes, aux nouvelles exigences de travail, et notamment à la pédagogie d'apprentissage par compétences ;
- Encourager la formation continuée de ses différents acteurs qui doit bénéficier à toute la communauté scolaire ;
- Privilégier la formation et le travail en équipes pédagogiques ;
- Former les enseignants et éducateurs aux techniques d'accrochage scolaire (Clefs pour l'adolescence, lutte contre la violence, prévention santé, etc.);
- Continuer à former les enseignants aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'horaire pourra être aménagé pour permettre des collaborations ou des formations disciplinaires ou transdisciplinaires.

### **3.15 Collaboration avec l'enseignement supérieur pédagogique**

L'Institut collabore avec les départements pédagogiques de Hautes Ecoles et des universités, afin de permettre aux étudiants apprenant le métier d'enseigner d'observer et de s'exercer en situation réelle, face à des élèves. Nos enseignants se forment au suivi comme maîtres de stage reconnus par les hautes écoles ou les universités.

### **3.16 Rythme scolaire**

L'Institut sera attentif au rythme scolaire des élèves

- par l'aménagement des horaires (bloc de cours, alternance de matières par ex.);
- répartition des modes d'apprentissage selon les élèves et le moment de la journée, ...

### **3.17 Développement durable**

L'Institut a pour intention de

- informer et sensibiliser les élèves à la thématique du développement durable (bruit, déchets, eau, air, paysage);
- agir avec tous les membres pour un développement durable dans l'école, le quartier, la ville, via
  - Conseil de délégués d'élèves (apprentissage de la démocratie)
  - Collecte et tri des déchets (papier – carton, PMC, aluminium)
  - Economie d'énergie (U.R.E.), ...

### **3.18. Immersion linguistique tardive**

L'Institut a pour intention de mettre en place un apprentissage linguistique en Anglais, dès la première secondaire. On parlera ici de la méthode « EMILE » (Enseignement de Matière par Intégration d'une Langue Étrangère). Cette méthode pédagogique prônée par l'Union Européenne pour atteindre ses objectifs en terme d'apprentissage des langues met directement en pratique les compétences acquises dans la langue cible (l'Anglais) à travers l'apprentissage d'une autre matière, l'Etude du Milieu (EDM) dans notre cas. Seul le cours d'EDM et bien sûr le cours d'Anglais seront donnés en Anglais. Le programme, identique à celui des autres élèves, devra être vu, au même niveau que les autres élèves à la fin de la deuxième année. Les évaluations seront en anglais. Le rythme y sera plus lent pour le cours d'immersion la première année, le temps de mettre en place les stratégies d'apprentissage, mais le programme sera atteint en fin de deuxième lors de l'évaluation certificative. Les compétences transversales et les stratégies d'apprentissage développées par les élèves à travers l'immersion peuvent aussi leur servir dans les autres cours, y compris en français.

### **3.19 Participation financière**

Les activités proposées – excursions, visites diverses, natation, déplacements, classes de dépaysement – engendrent des frais qui sont imputables aux parents. L'école veille toujours à rechercher le meilleur prix pour le meilleur service, ce qui peut être contrôlé à tout moment.

Suite au décret « Missions » de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autres frais sont à considérer :

- Les photocopies réalisées pour chaque niveau d'études;
- La location ou l'achat de manuels scolaires, de livres d'exercice;
- L'accès à la piscine ou à des infrastructures sportives autres que celles de l'établissement.

L'école proposera aux parents qui en font la demande des arrangements particuliers dans le cas où des sommes importantes ne peuvent être réglées en une seule fois. Eventuellement, après enquête, elle pourra intervenir partiellement dans le règlement du montant dû. Mais l'école compte avant tout sur le respect des obligations financières et l'esprit de solidarité de chaque famille afin de maintenir des charges à un niveau raisonnable pour chacun.



Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.

Le présent projet d'établissement a été rédigé sous l'égide du Conseil de Participation de l'Institut Saint-André de Charleroi qui l'a approuvé en sa séance du 4 juin 2013 et l'a transmis au Pouvoir Organisateur de l'établissement, l'ASBL Institut Saint-André de Charleroi. Celui-ci l'a approuvé le 18 juin 2013.

Y. THOMEE  
Directeur de l'école fondamentale

C. LACHAPELLE  
Directeur de l'école secondaire

F. VAN DROOGENBROECK  
présidente du P.O.